



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/10/2022

N°2022-10-05

L'an deux mille vingt deux le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de Réunion sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

Etaient présents :

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, M. ESSERTEL Cédric, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 04

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : Mme LECLOUX Aurélie, M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line, M. THINARD Franck

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. Jean-Paul CHAUVE

Date de convocation
14/10/2022

CONVENTION BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la Bibliothèque est devenue un service municipal et qu'une convention de fonctionnement entre la commune et Loire Forez Agglomération a été signée en 2018 afin d'intégrer le réseau intercommunal des Médiathèques et Ludothèques du territoire Loire Forez.

Monsieur le Maire précise que cette convention était valable pour une durée de trois ans et propose son renouvellement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte de renouveler la convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec Loire Forez Agglomération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

Fait à Bussy Albieux,
le 20 Octobre 2022

Le Secrétaire de Séance
Jean-Paul CHAUVE



Le Maire,
Serge DERORY



Affichage fait le.....28 OCT. 2022..... numériquement